

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 16757
Numéro SIREN : 440 380 871
Nom ou dénomination : A.P.I. CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 18/05/2020 sous le numéro de dépôt 45623



2007262301



REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
PROCÈS VERBAL DE DÉPÔT D'ACTES

Dénomination : A.P.I. CONSEIL

Numéro RCS : 440 380 871

Numéro Gestion : 2018B16757

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse : 128 R LA BOETIE
75008 PARIS

Numéro du Dépôt : 2020R045623 (2020 72623)

Date du Dépôt : 18/05/2020

- Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

Date de l'acte : 02/01/2020

Décision 1 : Nomination de directeur général

fait à Paris, le 18 mai 2020

18B16757

PG du 2/1/20 : 06

A.P.I. CONSEIL

**Société par actions simplifiée au capital
de 40.000 €**

Siège social : PARIS - 75008 - 128, rue La Boétie

440.380.871 R.C.S. PARIS

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 2 JANVIER 2020

Greffier du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

18 MAI 2020

Sous le N° :

45623

L'an deux mil vingt,
Le deux-janvier, à quatorze heures,

Les associés de la société API CONSEILS, société par actions simplifiée au capital de 40.000 €, divisé en 40.000 actions de 1 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, à PAU - 64000 - 4, rue Jules Ferry - Technopole Hélioparc, sur convocation de la présidence.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

- La Société PI-STRAT, représentée par Monsieur Nicolas GIRARDIN, gérant, propriétaire de 36.000 actions ;
- Monsieur Alexander LERBS, propriétaire de 4.000 actions.

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels, la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Nicolas GIRARDIN, président non associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la présidence ;
- Nomination d'un Directeur général ;

- Suspension du contrat de travail de Monsieur Alexander LERBS ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence ;
- le rapport de la présidence ;
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la Présidence.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions prévues par les statuts, nomme pour une durée indéterminée, à compter du **1^{er} janvier 2020**, en qualité de Directeur Général de la Société :

Monsieur Alexander LERBS,
Né le 14 décembre 1978 à HALLE-SAALE (Allemagne),
Demeurant à PAU - 64000 - 11, Chemin Labriart,
De nationalité allemande,

Conformément aux dispositions des statuts, le Directeur Général disposera des mêmes pouvoirs que le Président dans ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Monsieur Alexander LERBS, remercie l'assemblée de la confiance qu'elle veut bien lui marquer, accepte les fonctions de Directeur Général et confirme qu'il remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que le contrat de travail de Monsieur Alexander LERBS en qualité de Conseil en propriété industrielle se trouve suspendu à compter de ce jour et pour la durée du mandat de Directeur général qui vient de lui être conféré.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

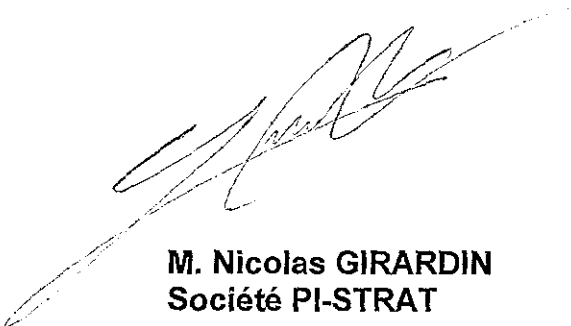
TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

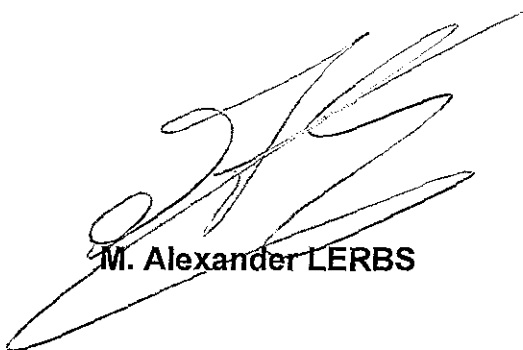
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.



M. Nicolas GIRARDIN
Société PI-STRAT



M. Alexander LERBS